

objet : Stockage de pieux de bouchots  
en claire

Madame le Directeur  
DDAM de Vendée

n/réf. : 0115-DEL/LR-mpi

85119 LES SABLES D'OLONNE

L'Houmeau, le 28 février 2002

Institut français de recherche  
pour l'exploitation de la Mer

**Station de La Rochelle**  
Place du Séminaire  
B.P. 7  
17137 L'Houmeau  
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40  
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Sous votre directive, M. X. nous a fait parvenir un dossier concernant le stockage de pieux de bouchots en claires.

Les pieux ont été traités contre les insectes tropicaux par fumigation de bromure de méthyle dès leur arrivée au port de La Pallice. Afin de les préserver avant leur utilisation, ils sont ensuite stockés en eau de mer dans des claires.

L'inconvénient éventuel du stockage pourrait être le relargage, lors de l'immersion, de molécules chimiques issues du traitement du bois. Le bromure de méthyle est un gaz rapidement éliminé après l'opération de fumigation. Sa toxicité vis à vis d'organismes marins, testée sur des salmonidés, est modérée (la dose létale -DL50- à 96 heures est supérieure à 10 ppm).

Sur la base de ces éléments, nous donnons un avis favorable à ce stockage en claire.

Le Chef du Laboratoire DEL de La Rochelle

Gérard Thomas